Accusé de réception en préfecture 041-284100070-20210527-38-2021-DE Date de télétransmission : 03/06/2021 Date de réception préfecture : 03/06/2021

DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 mai 2021

ARRONDISSEMENT DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL PUBLIQUE TERRITORIALE

Au regard du contexte sanitaire actuel, conformément à l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement DE GESTION DE LA FONCTION des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire (prolongation jusqu'au 1er juin 2021) et devant l'impossibilité avérée de tenir cette réunion en présentiel dans les locaux du centre de gestion, y compris de façon dématérialisée, l'An deux mil vingt et un le 27 mai, à 14h30, le Conseil d'Administration du Départemental de Gestion s'est réuni à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au CARROIR, Route Nationale, sous la présidence de Monsieur Eric **MARTELLIERE**

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

04 mai 2021

Membres présents :

Date de la réunion :

Titulaires: Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Gérard CHOPIN, Claude DENIS, Jean-Michel DEZELU, François FROMET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Pascal HUGUET, Nicole JEANTHEAU, Cécilia **NAUCHE**

27 mai 2021

Suppléants :

José ABRUNHOSA suppléant de Yann BOURSEGUIN, Jean-Albert BOULAY suppléant de Marie-Agnès FERET Jean-Claude CHADENAS suppléant de Régine VASSAUX

Pouvoirs:

Thierry BENOIST a donné pouvoir à Nelly ANTOINE Jacques BOUVIER a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE Corinne GARCIA a donné pouvoir à François FROMET Catherine LHÉRITIER a donné pouvoir à Annick BARRÉ Jean-Marc MORETTI a donné pouvoir à Cécilia NAUCHE

N°38.2021

Membres titulaires excusés : Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, Jacques BOUVIER, Joël DEBUIGNE, Marie-Agnès FERET, Corinne GARCIA. Catherine LHÉRITIER, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Jean-Marc MORETTI, Vincent ROBIN, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

Objet de la délibération :

Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher, excusée

Finances - Tarifs - Exercice 2021 - Modification tarification prestation archivage

Pascal HUGUET a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Gérard CHOPIN, Administrateur délégué)

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, chaque année, les membres du Conseil d'Administration se prononcent sur les tarifs applicables à certaines prestations réalisées par les services du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG41).

Le Président rappelle la délibération n° 51.2020 du 04 décembre 2020 actant ces différents tarifs.

Au cas particulier de la tarification de la prestation en archivage le tarif voté est le suivant :

Prestation d'archivage

- 31,00 € / heure

Cette tarification incluant les frais de déplacement (repas et transport)

Par ailleurs, le Président précise qu'au regard de l'enquête réalisée auprès des collectivités et des établissements publics du département, de nombreuses structures ont manifesté un intérêt tout particulier pour bénéficier de ce service.

Aussi, comme annoncé dans l'enquête, cette mission facultative sera opérationnelle à compter du mois de septembre 2021.

Dans ce cadre, au regard du coût évalué de la mission, il convient de redéfinir la tarification comme suit :

Prestation d'archivage

- 140,00 € la ½ journée,
- 280,00 € la journée

Cette tarification incluant les frais de déplacement (repas et transport)

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- pour la prestation d'archivage, d'appliquer la nouvelle tarification, comme présentée ci-dessus, à compter du 1^{er} septembre 2021,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor, Le 27 mai 2021

de

Loir-et-Cher

Publié ou notifié le : 3 juvin 2021 Exécutoire le : 3 juvin 2021

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de

l'acte

Le Président

Eric MARTELLERE

Le Président,

Eric MARTELLIERE